



## 94-09-12: Statement of Inter-Parliamentary Union

\*\*\*\*\*

The electronic preparation of this document has been done by the Population Information Network (POPIN) of the United Nations Population Division in collaboration with the United Nations Population Fund (UNFPA).

\*\*\*\*\*

AS WRITTEN

UNION INTERPARLEMENTAIRE

MESSAGE DE L'UNION-INTERPARLEMENTAIRE

A LA CONFERENCE DU CAIRE

L'Union interparlementaire a, de longue date, porte une attention soutenue aux questions de population et les a toujours abordées non pas comme

LA PENSÉE DE L'UNION SUR LES QUESTIONS DE POPULATION

Des 1896, l'Union interparlementaire débat des questions de population en cherchant une solution aux problèmes des migrants et des étrangers. En 192

Trois grands principes fondent la pensée et l'action de l'Union dans le domaine de la population :

- le respect des droits individuels;
- la reconnaissance de la souveraineté des Nations;
- l'égalité entre les peuples, entre les sexes, et entre les générations

La position de l'Union se fonde sur un siècle de réflexion et de débats parlementaires qui ont connu des temps forts dans le cadre de vingt-cinq con

Le changement démographique et ses implications soulèvent des questions relevant de multiples secteurs d'activité; en conséquence, la solution de ces

\* \* \*

RECOMMANDATIONS DE LA COMMUNAUTE

PARLEMENTAIRE MONDIALE

LE RÔLE DU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mondialisation de la production et des échanges commerciaux obéissent aujourd'hui à des règles entièrement nouvelles. Des activités économiques  
Les relations internationales

- Il est urgent de viser à une plus grande transparence des transactions économiques afin de mieux mesurer leurs conséquences sur la croissance écono
- Pour être durable, l'efficacité économique doit aller de pair avec la mise en place de structures démocratiques, l'amélioration de la justice socia

## Le developpement durable

- Pour parvenir au developpement durable, il est necessaire d'envisager le developpement dans une optique nouvelle, soit celle du developpement humain
- La croissance demographique rapide, la forte mortalite et morbidite, l'analphabetisme, la degradation de l'environnement, la famine et l'insecurite
- L'elimination de la pauvrete constitue une tache et responsabilite incombant a tous les pays. Dans cette perspective, chaque Etat doit se doter de
- Les programmes doivent, selon les cas, porter sur les soins de sante de base, l'education et le logement, et comprendre des politiques intersectorielles
- Les objectifs du secteur sante doivent etre associes a ceux des autres secteurs afin de degager des objectifs communs.
- Dans la recherche du developpement durable, la croissance economique ne doit pas porter atteinte a l'environnement naturel.
- L'impact de l'homme sur la nature depend a la fois du nombre d'individus et du volume d'energie et de ressources que chaque personne utilise ou gaspille
- L'adoption de saines mesures d'aménagement du territoire devrait permettre d'eviter une pression destructrice sur les ressources due aux activites economiques

## L'emploi

- L'augmentation de la production n'entraîne plus necessairement l'expansion de l'emploi. Les pays en developpement comme les pays developpes doivent

## LA FEMME AU COEUR DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la Conference de Bucarest, en 1974, l'Union souligne les liens qui existent entre le developpement, la condition de la femme et la planification

### Les modeles

- Sans susciter une destabilisation culturelle ou imposer des valeurs etrangeres a la culture nationale, il est important de valoriser ou de revaloriser
- Il convient de developper les deux notions complementaires de parite et de partenariat afin de diffuser l'idee que les femmes et les hommes sont dignes
- Il convient d'agir sur les images et sur les modeles transmis par l'education, les medias et les messages publicitaires afin d'eliminer toute suggestion
- Le role des femmes au foyer doit etre reconnu et valorise, notamment par la mise en place d'un mode de remuneration pour ce type de travail.
- La valeur economique du travail domestique doit etre reconnue et prise en compte dans le calcul du produit national brut.

## L'education

- L'education et la formation doivent etre concues sur de larges bases et comme un processus se deroulant sur toute la duree de la vie afin de trouver
- Des campagnes doivent etre organisees pour vaincre les prevenions des parents et encourager les familles a scolariser leurs filles. Dans cet esprit
- Le materiel educatif doit etre le meme pour les deux sexes et ne pas donner une image de superiorite de l'homme sur la femme.

## La sante et la planification familiale

- La sante doit etre consideree a la fois comme un droit fondamental et un objectif en soi.
- La planification familiale est un droit fondamental de la femme.
- La planification familiale et l'education sexuelle doivent etre integrees dans les services de sante dans le but de rendre les interruptions de grossesse plus faciles.
- Il convient de modifier les mentalites, de reformer les structures et de mobiliser des moyens suffisants pour ameliorer les services de sante et de promouvoir la planification familiale.

## La legislation

- Le principe de l'egalite des femmes doit etre consacre dans la loi fondamentale. Il doit etre reconnu dans la Constitution ou dans tout autre texte fondamental ayant rang de norme constitutionnelle.
- Une loi speciale doit determiner les diverses applications pratiques du principe d'egalite et instaurer un mecanisme de controle de son respect.
- Le droit coutumier doit etre harmonise avec le droit positif la ou il tend a desavantager la femme.
- Les femmes ainsi que les hommes doivent recevoir une information adequate sur leurs droits et responsabilites.
- La legislation et les programmes de sante nationaux doivent garantir le respect des droits des femmes en matiere de procreation, notamment leur droit d'etre informees sur les moyens de planifier leur famille et de disposer de moyens de contraception surs.
- Dans le meme esprit, les legislations nationales doivent assurer l'integrite physique et morale de la femme par une legislation contraignante qui penalise les violences conjugales et les pratiques de mutilation physique.
- Filles et garcons doivent etre soumis au meme regime de scolarisation obligatoire afin de faciliter l'acces des filles a l'ecole dans des conditions legales identiques a celles des garcons.
- Des dispositions doivent favoriser l'acces des femmes a la formation professionnelle et a l'emploi en egalite de condition avec les hommes.

- Des dispositions doivent être prises pour offrir aux femmes et aux hommes présentant des qualifications égales des chances égales d'accéder aux instances de décision aux niveaux local, provincial et national.
  - La participation d'une proportion de femmes au gouvernement doit être établie comme l'une des règles de la démocratie. Tout gouvernement doit ainsi comprendre une certaine proportion de femmes.
  - Une commission parlementaire composée d'hommes et de femmes, et ayant pour mandat spécifique de s'occuper des questions relatives à la condition de la femme doit contribuer de manière significative à la mise en pratique du principe d'égalité dans toute la législation nationale.
- LA PROTECTION ET L'INTEGRATION DES PERSONNES AGEES

Depuis 1984, l'Union pose le problème des conséquences du changement de la structure démographique et attire l'attention des gouvernements sur la

#### Besoins spécifiques

- Il convient de bien identifier les besoins spécifiques des personnes âgées pour mieux assurer leur bien-être. Les soins médicaux en constituent un secteur clef.
  - Les gouvernements, le secteur privé, les familles, la société dans son ensemble, tous sont responsables ou de marginalisation.
  - Dans l'élaboration de lois et de mesures sociales, les parlementaires doivent garder à l'esprit de dépossession de soi ressenti très fortement par les personnes âgées en raison de leur grande vulnérabilité.
- \* \* \*

LES PARLEMENTAIRES, ACTEURS CLES DU

DEVELOPPEMENT

Un climat intérieur et international favorable

- Les parlementaires ont une contribution unique à apporter dans la mise en place des institutions et des politiques nécessaires à une p

#### ANNEXE

APPUI A LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA

POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

(Le Caire, 5-13 sept

rappelant que, depuis sa création, l'Union interparlementaire a considéré avec un intérêt soutenu les questions de population et qu'elle a regu

préoccupé par l'accentuation des tendances démographiques et socio-économiques susceptibles de renforcer les déséquilibres intra et internation

conscient de l'importance de garantir l'exercice du droit reproductif dans le cadre du respect des droits de l'homme, et reconnaissant en outre

convaincu que la Conférence internationale sur la Population et le Développement constitue un jalon essentiel dans la série des conférences des notant enfin que la mise en place des conditions du développement durable à l'échelle planétaire exige de profonds changements dans toutes les s

1. se félicite de ce que la Conférence internationale sur la Population et le Développement adopte une démarche globale et pluridisciplinaire en vertu de

2. appuie la préparation de la Conférence sur la Population et le Développement en souhaitant qu'elle contribue à raffermir une action

---

For further information, please contact: [popin@undp.org](mailto:popin@undp.org)  
POPIN Gopher site: <gopher://gopher.undp.org/11/ungophers/popin>  
POPIN WWW site: <http://www.undp.org/popin>